



LE P'TIT SACY

Tél. : 03.44.29.04.05
 Télécopie : 03.64.22.82.16
 mairie.sacylepetit@neuf.fr
 Facebook Sacy-Le-Petit
 Site internet en cours de refonte

SOMMAIRE :

• Actualités Sacchéennes

- P. 1 : Réunions du conseil municipal
- P. 1 : Le Petit camion jaune
- P. 2 : Balayage mécanisé de la voirie
- P. 2 : Collecte des déchets verts
- P. 2 : Compostage
- P. 3 : Réouverture des déchetteries

• Informations pratiques

- P. 3 : Permanences de la bibliothèque
- P. 3 : Permanences des élus
- P. 4 : Secrétariat de mairie
- P. 4 : Accueil de loisirs
- P. 4 : Vacances C.C.P.O.H. été 2020
- P. 4 : Séniors, soyez sport
- P. 5 : Victimes de violences
- P. 5 : Recensement militaire
- P. 6 : inscription sur la liste électorale
- P. 6 : Taxi Mathilde LANGELUS
- P. 6 : Nouvelle entreprise
- P. 7 : Pharmacies de garde
- **Civisme**
- **Associations**
- P. 8 : Ateliers d'artistes de Sacy
- P. 9 : Association A.P.E. Les Zazoux

COMMENT ASSISTER AU CONSEIL MUNICIPAL

La commune est l'institution la plus proche des citoyens. C'est elle en effet qui répond à vos problèmes quotidiens. Il est donc important que vous soyez informés sur son fonctionnement et associés à ses décisions. C'est le conseil municipal qui prend l'essentiel des décisions sous la forme de délibérations.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre.

Tout citoyen peut y assister.

Les séances qui se tiennent à la mairie sont publiques sauf si le conseil municipal décide le huis clos à la demande du maire ou d'au moins trois membres du conseil.

Après avoir constaté les membres présents, les dossiers à l'ordre du jour sont discutés et votés. Le vote se fait à main levée (ou à bulletin secret lors de l'élection du maire et de ses adjoints ou si 1/3 des membres du conseil le demande).

Les décisions sont prises à la majorité.

Durant la séance, le public ne doit pas circuler et doit garder le silence : toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.



Le maire et les adjoints chargent ensuite les services municipaux de l'exécution des délibérations.



LE PETIT CAMION JAUNE

Le petit camion jaune est toujours présent sur la place de l'église le **mercredi de 18H à 21H**. N'hésitez pas à lui commander vos pizzas au 06.95.92.79.81

À noter : vacances d'été du 20 juillet au 08 août 2020 inclus

BALAYAGE DE LA VOIRIE

Le prochain balayage mécanisé de la voirie communale aura lieu le **03 septembre 2020**

Pour faciliter le nettoyage des caniveaux nous vous demandons de ne pas laisser stationner vos véhicules sur les trottoirs.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Elles sont effectuées une fois tous les 15 jours. Déposez vos sacs (disponibles en mairie) (1m3 maxi) et fagots de branchages le dimanche à partir de 19H00 : **MERCI**

Prochaines collectes :

Le 10 août

Le 24 août

Le 07 septembre

Le 21 septembre

Le 05 octobre

Le 19 octobre



ATTENTION : pas de collecte du 13 juillet au 07 août 2020

ENVIE DE COMPOSTER ?***La C.C.P.O.H. vous accompagne***

Inscrivez-vous pour commander votre composteur en contactant le service environnement de la C.C.P.O.H. au 0800 60 70 01 ou prevention-dechets@ccpoh.fr

Choisissez votre composteur en bois ou plastique. Il vous sera fourni également un bio seau et un guide complet du compostage, réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

Assistez à une « rencontre du compostage » au siège de la C.C.P.O.H. pour être informé des méthodes du compostage et récupérez votre composteur.

Le compostage pour quels déchets :

Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, boîtes d'œufs en carton, marc de café, feuilles d'essuie-tout, sachets de thé, ...

Déchets du jardin : tonte de pelouse, broyat de branches, feuilles mortes, fleurs fanées, ...

Les composteurs proposés par la C.C.P.O.H. ont une contenance de 600 litres et font 75 cm de haut sur 105 cm de large.



REOUVERTURE DES DECHETTERIES

Réouverture de l'ensemble des déchetteries depuis le vendredi 19 juin et arrêt de la prise de rendez-vous

Jours et horaires d'ouverture :

Particuliers : accès libre aux déchetteries du mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H

Professionnels : accès libre aux déchetteries du mardi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H00

La carte d'accès reste obligatoire

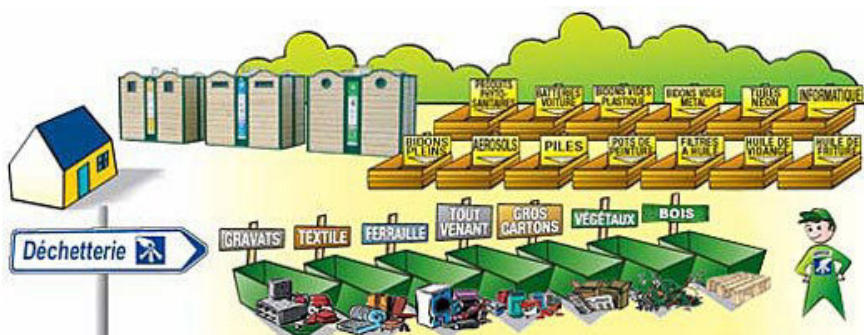
Déchets acceptés et conditions de dépôts :

Tous les déchets habituellement acceptés peuvent désormais être déposés en déchetterie. La filière de reprise des textiles a repris son fonctionnement. La collecte des Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux) a repris sous conditions : afin de ne pas saturer le dispositif de collecte, vous pouvez apporter jusqu'à 5 contenants par visite.

Particuliers : vous pouvez déposer jusqu'à 2 m3 de déchets par visite, sans limitation de passage par semaine (seule limite de 50 passages par an)

Professionnels : vous pouvez déposer jusqu'à 4 m3 par semaine maximum, limitation au véhicule de moins de 3,5 tonnes. Déchets acceptés et tarifs habituels : se référer au règlement intérieur

Les déchets refusés devront rester dans votre véhicule, et en aucun cas finir dans les chemins de nos communes !



Port du masque et de gants

recommandés : le respect des gestes barrières reste de vigueur : la présentation de votre carte d'accès continuera à se faire sans contact et les agents ne manipuleront en aucun cas vos déchets. Le port du masque et de gants reste **fortement recommandé**.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Notre village peut être fier de posséder une bibliothèque qui est le centre d'informations mettant facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toutes sortes (même à l'heure d'internet).

Notre bibliothèque (**GRATUITE**) est accessible à tous, le **vendredi de 16H à 18H**.

Notre mission est de créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants et proposer aux adultes un vaste panel des derniers livres parus et si nous ne l'avons pas, nous vous le procurons.

Alors venez vite nous voir !

Les bénévoles de la bibliothèque

Nous espérons son ouverture prochaine

PERMANENCES DES ELUS



Pendant les congés d'été, les élus tiendront des permanences à la mairie en juillet et en août tous les **mercredis de 17H00 à 19H00**.

Pour des demandes particulières : prendre rendez-vous au 03.44.29.04.05

Merci de respecter les gestes barrières, port du masque OBLIGATOIRE

SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie ne sera pas assuré du **20 juillet 2020 au 14 août 2020 inclus**.

**ACCUEIL DE LOISIRS**

Du 24 au 31 août 2020 seront accueillis, à SACY-LE-PETIT, les enfants de 3 à 10 ans.



Renseignements et inscriptions : Mr PETRUCCI, Directeur de l'accueil de loisirs 07.81.22.42.04 ou par mail houdan-court.de.recre@sfr.fr

VACANCES C.C.P.O.H. ÉTÉ 2020

On se retrouve enfin !

Programme du 06 juillet au 15 août 2020 pour les 12-18 ans

Information CORONAVIRUS—COVID 19

L'équipe du service jeunesse est ravie de vous revoir !

Afin de vous faire passer un agréable été, tout en vous protégeant et en protégeant l'équipe, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte les recommandations suivantes :

Conformément au protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en date du 05 juin 2020 :

- Nous nous réservons le droit d'annuler certaines activités si les conditions d'accueils ne nous permettent pas d'assurer la sécurité des jeunes,
- Le protocole sanitaire peut encore évoluer, nous vous conseillons malgré tout d'inscrire votre jeune sur liste d'attente si l'activité de son choix est complète,
- Le port du masque est obligatoire pour les jeunes de plus de 11 ans (fourni par la famille). Lors des séjours, les masques seront fournis par l'équipe d'animation. Cependant, si votre enfant ne porte pas de masques nous serons dans l'obligation de lui refuser l'accès à l'activité (il n'y aura donc pas de remboursement possible).
- Les repas froids ou pique-nique doivent être fournis dans un sac isotherme, identifié au nom de votre enfant.

Accueil et inscription au 03.44.29.48.80

**SENIORS, SOYEZ SPORT**

Poursuivons le projet sport « *séniors, soyez sport* » salle associative de SACY-LE-PETIT les **lundis de 9H15 à 10H15 à compter du lundi 7 septembre 2020 jusqu'à fin juin**.



Cet atelier multisport est destiné aux plus de 60 ans par un éducateur diplômé de l'U.F.O.L.E.P.

VOUS ÊTES ACTUELLEMENT VICTIME DE VIOLENCES**VOUS N'ÊTES PAS SEUL (E) ET ON PEUT VOUS AIDER****EN UTILISANT VOTRE TELEPHONE :**

Le 17 : numéro d'urgence pour appeler les forces de l'ordre

SMS au 114 : pour alerter en silence les forces de l'ordre

Pour joindre votre CIDFF (centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles), appel et informations gratuites par assistance dématérialisée :

CIDFF 60 : 03.44.15.74.12 ou @ : cidf.oise@orange.fr

Le 3939 : le numéro national d'écoute des femmes victimes de violences (du lundi au samedi entre 09H et 19H), ce n'est pas un numéro d'urgence, mais un numéro d'accompagnement

Le 0 800 05 95 95 : la ligne viols et incestes Femmes Information de 10 H à 19H

Le 119 : si les violences concernent les enfants

EN UTILISANT INTERNET : <https://arretonslesviolences.gouv.fr> (la déconnexion est immédiate en cas de besoin)

EN ALLANT FAIRE VOS COURSES :

Votre pharmacie a reçu des consignes pour faciliter le signalement des violences.

Si vous êtes accompagné (e) par votre agresseur vous pouvez dire **MASQUE 19** à la personne qui vous sert.

EN VOUS DEPALCANT DIRECTEMENT A VOTRE POSTE DE POLICE OU A VOTRE GENDARMERIE

Vous êtes témoins de violences vous avez le devoir d'agir pour venir en aide aux victimes. La distanciation sociale n'empêche pas d'intervenir

Si vous entendez des bruits de coups, des cris, des pleurs, vous pouvez aider votre voisin (e) en appelant le **17** ou le **119**, s'il s'agit des enfants

**RECENSEMENT MILITAIRE**

La troisième période de recensement militaire de l'année 2020 va s'étendre du 01 juillet 2020 au 30 septembre 2020. **Les français et les françaises nés (es) en juillet, août, septembre 2004** sont invités (es) à contacter la mairie après leur 16ème anniversaire et **avant le 30 septembre 2020** afin de se faire recenser.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement permet aussi l'inscription d'office sur la liste électorale à ses 18 ans.

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'Etat avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Les personnes concernées sont priées de bien vouloir se présenter en mairie munies de leur livret de famille, de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

Il est rappelé qu'un jeune ayant atteint l'âge de 18 ans n'a aucune démarche à effectuer sous réserve de s'être fait recenser à l'âge de 16 ans. Si tel n'est pas le cas, veuillez-vous renseigner en mairie.

Les nouveaux formulaires d'inscription sont disponibles en mairie. Pour rappel, en l'absence d'accusé réception de la part de la mairie, par courrier ou par courriel, il conviendra de vous assurer avant le 6ème vendredi précédant le scrutin que la demande a bien été reçue par les services municipaux.

Chaque citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique, dont la tenue a été confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pièces à fournir pour une inscription :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné,
- Un titre d'identité et de nationalité en cours de validité,
- Un justificatif de domicile (factures d'électricité, de gaz, ou de téléphone fixe établies à votre nom et prénoms et datant de moins de trois mois),

OU les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit (e), pour la deuxième année et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint (e) répond à ces conditions.



TAXI MATHILDE LANGELUS

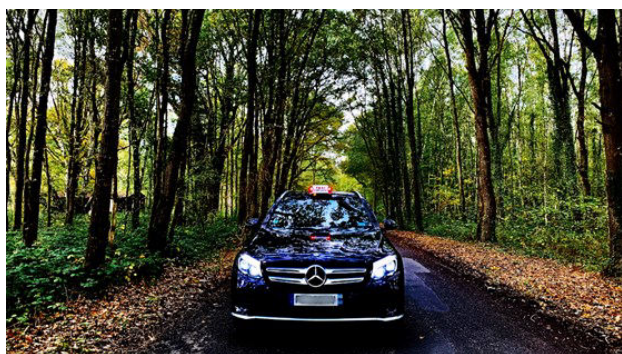
Et elle roule, roule, roule sous le ciel bleu de la Picardie !

TAXI Mathilde LANGELUS—COMPIEGNE

<https://g.page/taxicompiegne60?share>

SACY-LE-PETIT

06.07.60.58.49



NOUVELLE ENTREPRISE

La friperie Vintage by Lauraleen (@vintagebylauraleen pour la taguer sur facebook)

Laura, la fondatrice, s'est spécialisée dans les vêtements vintage. Elle vend principalement sur internet mais elle participe également à des événements.

Vous trouverez toutes les infos sur facebook : <https://facebook.com/events/882405252235338/>

Et si vous pensez avoir des vêtements et accessoires qui pourraient l'intéresser, n'hésitez pas à la contacter !

1 rue verte, SACY-LE-PETIT (maison locative au sein du château)



06.50.53.96.47

PHARMACIES DE GARDE

Numéro unique et gratuit accessible 24H / 24 et 7 j / 7. Vous pouvez joindre le 3237 qui vous indiquera la pharmacie de garde qui assure le service.

**TROP DE BRUIT NUIT !**

Avec le printemps reviennent aussi les travaux de jardinage et notamment les tontes de pelouse. Pour préserver la tranquillité du voisinage et dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, des horaires précis sont à respecter :



Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

Le samedi de 8H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Le dimanche et jours fériés de 9H30 à 13H00

LES FEUX DE JARDIN ET DE DECHETS SONT INTERDITS

L'incinération sauvage (feux de jardin, de déchets ménagers) est interdite. Le brûlage à l'air libre est passible d'une amende de 450 euros. Les feux sont illégaux, la fumée se répand chez les voisins, les indispose en provoquant une gêne respiratoire, pouvant être grave pour certaines personnes sensibles mais aussi par imprégnation d'odeurs ou dépôts sur les linges et l'intérieur des habitations.

Respectons nos voisins et évitons les incivilités. Une plainte peut être déposée à la gendarmerie.

**PROMENADE DES CHIENS SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL**

Mesdames, Messieurs, si vous promenez votre animal **MERCI** de ramasser ses crottes. Pensez aux enfants qui jouent sur cet espace : ce sont peut-être vos enfants ou vos petits-enfants !

Ayez un bon réflexe citoyen. La propreté c'est l'affaire de tous !





ABOIEMENTS DE CHIENS

Les aboiements de chiens sont considérés comme une nuisance anormale de voisinage. Ils portent atteinte à la tranquillité publique.

Article R1336-5 du Code de la Santé Publique : cette législation s'applique aux propriétaires 24H sur 24.

Les voisins doivent informer, de vive voix, le propriétaire du chien fauteur de troubles de nuisances sonores occasionnées : essayez ensemble de régler le problème à l'amiable. Si le problème n'est pas résolu, prévenir le propriétaire par lettre recommandée.

Évitez les lettres anonymes qui ne font pas avancer les choses !

La gendarmerie est habilitée à constater les nuisances sonores et à verbaliser 68 euros l'amende.

Les propriétaires des chiens doivent trouver une solution : colliers anti-aboiements, enfermer le chien à l'intérieur de vos maisons pour réduire les nuisances.

Vous pouvez avoir recours à un conciliateur de justice du département pour régler le conflit.

Vivons en toute sérénité et en toute intelligence : merci de respecter les voisins que vous côtoyez chaque jour et pour longtemps encore.

ATELIERS D'ARTISTES DE SACY

Ouverture du parc **tous les week-ends de juillet de 14h à 17h sur réservation au 03 44 29 09 14** ou info@chateaudesacy.com

Samedi 25 juillet à 16 heures présentation de l'artiste-en-residence britannique Sara Trillo :

https://www.chateaudesacy.com/art/f_sarat.php

“Pour ma résidence, j'ai l'intention d'effectuer des marches ou des expéditions dans le voisinage de Sacy, et d'en garder trace dans une série de sculptures, faites avec un matériau qui aura rapport avec le paysage de Picardie. Leur forme tiendra à la fois de l'histoire et de découvertes archéologiques locales. J'espère en cours de résidence mener des randonnées ouvertes au public qui retraceront mes pas, et ainsi reviendrons à ces histoires et découvertes en réponse aux sites qui m'ont inspiré.”

Gratuit

Contact et réservation :

Ateliers d'artistes de Sacy
1 rue Verte,
60190 Sacy-le-Petit

Tel: +33-(0)3-44-29-09-14

Email: info@chateaudesacy.com

Web: www.chateaudesacy.com



A.P.E. LES ZAZOUX

MARCHE DE NOËL

L'association A.P.E. LES ZAZOUX organise le **dimanche 29 novembre 2020** son deuxième marché de Noël dans la grange dimière.

Les bénévoles sont actuellement à la recherche de nouveaux exposants pour cet évènement chaleureux.

Si vous ou l'un de vos proches êtes intéressés pour exposer vos produits merci de contacter l'association au 06.27.84.58.58 ou par mail apeleszazoux@gmail.com



Prenez soin de vous